

## ● Recensement de la population

Le recensement de la population de la commune de Seyne aura lieu du 17 janvier 2019 au 16 février 2019. Durant cette période, des agents recenseurs vont passer chez vous pour vous expliquer les démarches à suivre pour être recensé.

### Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées.

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

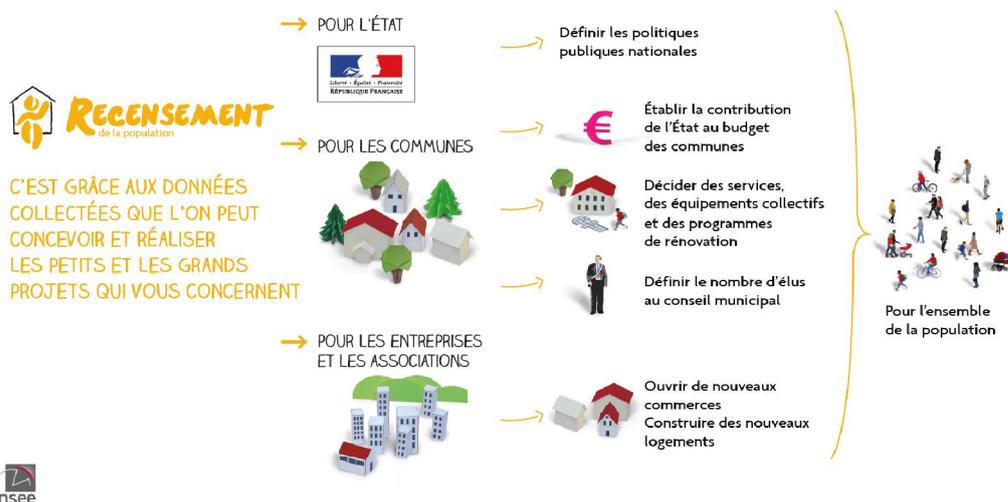
Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous n'êtes pas compté(e) plusieurs fois. Ces informations ne sont pas enregistrées dans les bases de données.

Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Pour cette campagne, vous aurez la possibilité de faire votre recensement en ligne via le site internet de l'INSEE. Pour cela vous aurez un code d'accès qui vous sera remis par l'agent recenseur.

Le recensement de la population est utile pour connaître les besoins de votre commune en fonction du nombre et du type de sa population. Il est obligatoire.

### À QUOI SERT LE RECENSEMENT ?



Les résultats du recensement de la population sont disponibles gratuitement sur [le site de l'Insee](#).

## ● Informations diverses

- **Ouverture de la piscine pendant les vacances de Toussaint**, du 20 octobre au 3 novembre, du lundi au samedi de 14h à 18h – renseignements au 04.92.35.00.42
- **Ouverture de la maison du mulet pendant les vacances de Toussaint**, les jeudis, samedi et dimanche, de 14h à 17h – renseignements au 06.67.30.99.89
- **A compter du 6 novembre, et jusqu'au 16 janvier, la mairie sera fermée les mardi après-midi en raison du travail préparatoire du recensement de la population.**

## ● *D'où vient Halloween ?*

A l'automne, les nuits se rallongent et la légende celte raconte que les fantômes en profitaient pour rendre visite aux vivants. Alors pour éviter que les morts ne viennent les hanter, les celtes avaient quelques rituels dont celui de s'habiller avec des costumes terrifiants pour faire peur aux fantômes et de se réunir pour faire la fête le soir du 31 octobre. Ce sont les immigrés irlandais qui ont apporté avec eux la tradition d'Halloween aux Etats-Unis !

En France, cette fête prend un peu plus d'ampleur tous les ans, et les enfants déguisés vont de portes en portes pour réclamer des friandises. Ils crient "Trick or treat !", qui veut dire "des bonbons ou un mauvais tour !"



Alors, mercredi 31 octobre, n'oubliez pas de faire vos provisions de confiseries !!

## ● *L'agenda du mois de novembre*



**Mercredi 31 octobre : Fête d'Halloween**, Rendez-vous sur la **Place d'Armes** : Défilé Cortège Parade, animations autour d'Halloween, maquillages, coloriages, goûters, défilé costumé dans le village à partir de 16h.

**Judi 1<sup>er</sup> novembre : LOTO d'Halloween**, à 18h30 à la Maison des Jeunes (ancien gymnase).  
Un carton offert aux personnes déguisées (pour un minimum d'un carton acheté !)

**Vendredi 2 Novembre : Les veillées du Bastion**, La Guerre 14/18, à 20h30 au Bastion des Pénitents.

**Vendredi 9 Novembre : Présentation du projet de refuge**, Réunion Publique à la Maison de Pays à 18h

**Du 9 au 11 Novembre : Bourse aux skis et à tout** à la Maison des Jeunes

**Samedi 10 Novembre : Les Trophées de l'USB**, A partir de 17h : Soirée festive de remise des Trophées aux adhérents de l'USB. Repas (sur réservation : 04 92 34 86 07) et soirée dansante.

**Dimanche 11 Novembre : Cérémonie Commémorative du Centenaire de la Grande Guerre**, Rassemblement à 10 h devant la mairie, exposition sur la Place d'armes.

**Vendredi 23 Novembre : Collecte par le Don du sang, à l'hôpital** de 8 h30 à 12h30.

### Accueil du public

**Lundi, Jeudi et Vendredi** : 9h à 12h et 14h à 17h / **Mardi et Mercredi** : 9h à 12h  
Demande de passeport et de CNI sur rendez-vous : mardis et jeudis de 9h à 11h30  
Tél. : 04.92.35.00.42 / Fax. : 04.92.35.18.98  
Mail : [mairie@seynesalpes.fr](mailto:mairie@seynesalpes.fr)  
Site : [www.seynesalpes.fr](http://www.seynesalpes.fr)



**Directeur de la publication** : F. HERMITTE

**Ont élaboré ce numéro** : Marion BONNÉ et Sandrine JULIEN

**Pour vous inscrire ou vous désinscrire à Seyn'info** : Envoyez un courriel à [accueil@seynesalpes.fr](mailto:accueil@seynesalpes.fr)